



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Inventaire général
du patrimoine culturel**

Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône
Sainte-Foy-lès-Lyon
chemin du Montray, rue Sainte-Barbe

Jardins ouvriers/familiaux de la ferme Dufour

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69001848
Date de l'enquête initiale : 2026
Date(s) de rédaction : 2026
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine industriel
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : jardin ouvrier

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales :

Historique

Les jardins ouvriers/familiaux de la ferme Dufour sont localisés au milieu d'un champs. Ces jardins sont composés de 20 cabanes. Ils sont isolés en contre bas de l'hôpital de cette commune au lieu-dit de la Poncetièrre.

L'Association des Jardins Familiaux de Sainte-Foy a été créée en 1999, née de la fusion de deux associations de jardiniers : les Jardins du Fort et les Jardins ouvriers de Sainte-Foy, Œuvre Léopold Lambotte créée en 1946. Les jardins sont répartis en 110 parcelles sur deux hectares. Sainte-Foy-Lès-Lyon se dote de ses premiers jardins ouvriers dans la période de l'entre-deux-guerres. L'augmentation du nombre des ouvriers en lien direct avec le développement industriel de la ville de Lyon, va favoriser la création des jardins ouvriers qui pallieront le manque des denrées alimentaires.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle

Description

Les jardins sont répartis en 20 parcelles sur la commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon ouverts peut-être également dans la période de l'entre-deux-guerres..

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-œuvre, mise en œuvre et revêtement : bois
Jardins : planche de jardin

Statut, intérêt et protection

Grande qualité paysagère de ces jardins ouvriers dans des espaces souvent délaissés.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Statut de la propriété : propriété privée

Acte de naissance des quatre premières sociétés de jardins ouvriers à Lyon en 1916.

L'histoire des jardins ouvriers communaux de l'agglomération lyonnaise voient le jour en 1916, en pleine guerre, dans un temps de pénurie. La Municipalité, à l'initiative du maire Edouard Herriot, constitue la Commission des Denrées pour

permettre un meilleur ravitaillement de la population lyonnaise. C'est le secrétaire du Syndicat des typographes M. Bourrec qui suggère alors de défricher plusieurs terrains vagues présents sur le territoire de Lyon pour y créer des jardins, destinés avant tout aux « pères de famille ». C'est l'acte de naissance des quatre premières sociétés de jardins ouvriers à Lyon. Le mouvement se développe dans l'immédiat après-guerre, où les destructions et privations sont encore bien présentes. C'est dans ce contexte que sont créés les jardins ouvriers de Lyon, parallèlement au démantèlement des fortifications de Lyon désormais hors d'usage, où essaient dorénavant les jardins ouvriers de Vaise, de Loyasse, de La Duchère, Chambovet... C'est dans une ville désormais en pleine expansion industrielle et urbaine à l'est et au sud que se constitue la Fédération des Jardins Ouvriers Municipaux en 1920, dont les statuts sont déclarés en 1922. Cette Fédération a également lancé la construction d'un modèle uniforme de cabanes à partir de 1920, vendues de 220 à 260 francs selon le modèle.

Références documentaires

Documents d'archive

- **AC Lyon : Dossier Jardins ouvriers 1927**

AC Lyon : 726WP/143, date 1927 : jardins ouvriers, 1ère pochette bleue de 1916-1931 + 2^e pochette bleue : 1942-1947.

AC Lyon : 726WP/143

- **AN : Sommaire Jardins familiaux Art 1**

AN, 19960192/1-19960192/13, 1996. Sommaire Jardins familiaux Art 1 : Préparation de la loi no 76-1022 du 10 novembre 1976 relative à la création de jardins familiaux, circulaire du 20 octobre 1977 relative aux subventions pour la réalisation d'espaces verts urbains ou péri-urbains, programmes de subvention, 1979-1985 Art 2-13 : Dossiers de demandes de subvention pour la création de jardins familiaux (classement chronologique) : Délibérations, actes de propriétés, extraits des Plans d'Occupation des Sols (POS), devis estimatifs, plans d'aménagement, plans de financement, 1979-1983

AN : 19960192/1-19960192/13

Bibliographie

- **CAUE 69 : Quel paysage pour les jardins familiaux ? étude de 1996-1997.**

PERROT, Anne, LEMAHIEU, Mireille (dir.). *Quel paysage pour les jardins familiaux ? Analyse et recommandations*. Lyon : CAUE du Rhône/Communauté urbaine de Lyon, 1996-1997.

- **BAILLY Jean-Christophe, Le dépaysement, voyages en France**

BAILLY Jean-Christophe. *Le dépaysement, voyages en France*, Points, 2011

- **CABEDOCE B.(ss dir.), PIERSIN Ph., 100 ans d'histoire des jardins ouvriers 1896-1996.**

CABEDOCE B.(ss dir.), PIERSIN Ph, 100 ans d'histoire des jardins ouvriers 1896-1996. Ligue française du coin de terre et du foyer, Créaphis, 1996

BM Lyon : K107005

Annexe 1

Règlement des jardins municipaux de 1916

REGLEMENT des JARDINS OUVRIERS MUNICIPAUX de 1916

Art 1 : cession temporaire et gratuite des terrains communaux ainsi un terrains privés mis à sa disposition ; chaque terrain donné en location sous prix uniforme de 1 franc par an

Art. 2 : Sociétés agréées devront se placer sous régime de la loi du 1er juillet 1901

Art 3 : Concession des terrains aux sociétés essentiellement précaire et révocable . L'administration se réserve le droit de reprendre les terrains concédés sans indemnité ; ceux-ci conservent la jouissance de leur jardin jusqu'à enlèvement de la récolte (délai de six mois maximum)

Art 4 : Chaque société faisant demande de concession devra produire un exemplaire de ses statuts et de la liste de ses administrateurs

Art 5 : Rapport détaillé de fonctionnement envoyé par chaque président de société au Maire de Lyon envoyé tous les ans durant le 1er trimestre, accompagné du compte-rendu financier

Art 6 : Superficie totale des jardins individuels ne devant pas excéder la moitié de la superficie des terrains concédés, autre moitié dédié à la culture collective. Cette culture sera effectuée par tous les sociétaires et à leur profit exclusif.

Art 7 : L'Administration municipale se réserve le droit selon emplacement à ne pas autoriser la construction de tonnelles. Les sociétés doivent veiller dans le cas où il en serait édifié à ce que les dimensions n'excèdent pas 2m sur 3m et à ce que leur aspect ne soit pas disgracieux

Art 8 : La Ville décline toute responsabilité en cas d'accident

Art 9 : Toute dérogation au règlement doit être soumise à l'approbation du Maire de Lyon

Art 10 : Exemplaire des statuts remis à chaque sociétaire

Art 11 : Obligation d'insérer dans leurs statuts ensemble de dispositions

Illustrations



Vue Google des jardins
ouvriers de la Ferme Dufour
Phot. Nadine Halitim-Dubois
IVR84_20266900345NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation et synthèse du patrimoine industriel de la ville de Lyon (IA69001377) Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône, Lyon

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Anciens jardins ouvriers privés de la Fontanière à la Mulatière (IA69001812) Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône, La Mulatière, 67, 69 chemin de Fontanière

Jardins ouvriers de la Rhodiaceta entre Gorge de Loup et Loyasse (IA69001601) Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 9e Arrondissement, 80 montée de L'Observance, 57 rue Sergent Michel Berthet

Jardins ouvriers familiaux de la section "Le Livre" à Gerland et logement social (IA69001609) Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e Arrondissement, Gerland, avenue Pierre de Coubertin

Jardins-ouvriers-familiaux de Sainte-Foy-Lès-Lyon ; jardins du Vallon (IA69001787) Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône, Sainte-Foy-lès-Lyon, impasse du Vallon, avenue Maurice Jarrosson

Auteur(s) du dossier : Nadine Halitim-Dubois

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel



Vue Google des jardins ouvriers de la Ferme Dufour

IVR84_20266900345NUCA

Auteur de l'illustration : Nadine Halitim-Dubois

© Google Earth

communication libre, reproduction soumise à autorisation